

SANADETT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la Société SANADETT SICAV, et en application de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif de la société arrêté au 31 Décembre 2019.

L'actif net de la société SANADETT SICAV au 31 Décembre 2019 totalise 67 976 912,934TND.

Notre examen effectué conformément aux normes de révision comptable a comporté les contrôles considérés par nous comme nécessaires eu égard aux règles de diligences normales.

Les méthodes d'évaluation adoptées sont conformes aux usages de la profession.

Sur la base des contrôles effectués, à notre avis, la composition de l'actif de la société « SANADETT SICAV » ci-joint, arrêté au 31 Décembre 2019 reflète correctement la situation de votre société.

Paragraphe d'observation

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur les notes suivantes :

- o L'examen de la composition de l'actif net nous a permis de déceler le non-respect du ratio de liquidité fixé à un minimum de 20% de l'actif tel que prévu par l'article 2 du décret N° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.
- o Nous avons relevé un dépassement non autorisé dans le taux d'emploi de l'actif en titres émis ou garantis par un même émetteur, fixé à un maximum de 10%, tel que prévu par l'article 29 du code des organismes de placement collectif. Il s'agit des titres émis et garantis par la société Arab Tunisian Bank « ATB ».
- o La note 2.2 des états financiers, décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis, le 31 janvier 2020

Le Commissaire aux Comptes :

Mahmoud ZAHAF

BILAN
ARRETE AU 31/12/2019
(Exprimé en dinars)

<u>ACTIF</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES		
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1 696 142,339	2 405 113,707
b- Obligations et valeurs assimilées	65 871 236,831	89 663 543,332
AC2- Placements monétaires et disponibilités		
a- Placements monétaires	0,000	1 590 241,718
b- Disponibilités	507 133,189	412 305,650
AC3- Créances d'exploitation	0,000	0,000
TOTAL ACTIF	68 074 512,359	94 071 204,407
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	26 511,650	67 841,223
PA2- Autres créditeurs divers	71 087,775	85 558,998
TOTAL PASSIF	97 599,425	153 400,221
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	64 710 829,036	89 455 768,274
CP2- Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	104,492	425,568
b- Sommes distribuables de l'exercice	3 265 979,406	4 461 610,344
ACTIF NET	67 976 912,934	93 917 804,186
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	68 074 512,359	94 071 204,407

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2019
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/10/2019</u> <u>Au 31/12/2019</u>	<u>Du 01/01/2019</u> <u>Au 31/12/2019</u>	<u>Du 01/10/2018</u> <u>Au 31/12/2018</u>	<u>Du 01/01/2018</u> <u>Au 31/12/2018</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres				
a- Dividendes	0,000	63 801,544	0,000	94 349,364
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	1 064 068,986	4 575 228,794	1 333 978,797	5 837 030,682
PR 2- Revenus des placements monétaires	36 051,509	246 704,907	91 489,537	453 895,044
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	1 100 120,495	4 885 735,245	1 425 468,334	6 385 275,090
CH 1- Charges de gestion des placements	142 476,767	622 016,696	183 878,058	762 334,900
REVENU NET DES PLACEMENTS	957 643,728	4 263 718,549	1 241 590,276	5 622 940,190
CH 2- Autres charges	21 676,200	131 578,280	42 574,274	178 242,842
RESULTAT D EXPLOITATION	935 967,528	4 132 140,269	1 199 016,002	5 444 697,348
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	-784 109,185	-866 160,863	-774 271,962	-983 087,004
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	151 858,343	3 265 979,406	424 744,040	4 461 610,344
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	784 109,185	866 160,863	774 271,962	983 087,004
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	48 462,332	117 383,769	57 292,055	138 055,927
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	29 964,972	28 649,641	35 451,387	-112 545,181
Frais de négociation de titres	-3 265,929	-3 265,929	-126,027	-126,027
RESULTAT NET DE LA PERIODE	1 011 128,903	4 274 907,750	1 291 633,417	5 470 082,067

ETAT DE VARIATION DE L ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2019

	<u>Du 01/10/2019</u> <u>Au 31/12/2019</u>	<u>Du 01/01/2019</u> <u>Au 31/12/2019</u>	<u>Du 01/10/2018</u> <u>Au 31/12/2018</u>	<u>Du 01/01/2018</u> <u>Au 31/12/2018</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>				
a- Résultat d 'Exploitation	935 967,528	4 132 140,269	1 199 016,002	5 444 697,348
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	48 462,332	117 383,769	57 292,055	138 055,927
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	29 964,972	28 649,641	35 451,387	-112 545,181
d- Frais de négociation de titres	-3 265,929	-3 265,929	-126,027	-126,027
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0,000	-3 813 914,000	0,000	-4 258 856,340
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>				
a- Souscriptions				
_ Capital	28 678 616,650	121 140 898,674	27 603 622,542	178 629 214,913
_ Régularisation des sommes non distribuables	27 276,735	97 691,969	18 744,235	156 882,565
_ Régularisation des sommes distribuables	1 261 151,449	2 310 235,134	1 287 950,244	3 846 878,828
b- Rachats				
_ Capital	-46 214 976,638	-146 009 208,326	-46 025 881,087	-207 730 797,338
_ Régularisation des sommes non distribuables	-44 898,182	-117 089,036	-7 253,217	-154 362,211
_ Régularisation des sommes distribuables	-2 045 288,993	-3 824 413,417	-2 062 309,835	-5 142 751,689
VARIATION DE L ACTIF NET	-17 326 990,076	-25 940 891,252	-17 893 493,701	-29 183 709,205
AN 4- <u>ACTIF NET</u>				
a- en début de période	85 303 903,010	93 917 804,186	111 811 297,887	123 101 513,391
b- en fin de période	67 976 912,934	67 976 912,934	93 917 804,186	93 917 804,186
AN 5- <u>NOMBRE D' ACTIONS</u>				
a- en début de période	787 750	858 056	1 034 757	1 137 190
b- en fin de période	619 594	619 594	858 056	858 056
VALEUR LIQUIDATIVE	109,712	109,712	109,454	109,454
AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,22%	4,99%	5,13%	4,83%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

PRESENTATION GENERALE DE SANADETT SICAV

SANADETT SICAV est une Société d'Investissement à Capital Variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001. Elle a obtenu l'Agrément du Ministre des Finances en date du 1er août 1996.

SANADETT SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS (AFC), intermédiaire en bourse, assure la gestion de SANADETT SICAV et la Banque ARAB TUNISIAN BANK (ATB) est le dépositaire de ses actifs.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 31 Décembre 2019 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, et en bons de trésor, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société SANADETT SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Portefeuille titres :

a. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Désignation du Titre	Nombre de Titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif Net
<u>Titres OPCVM</u>				
FCP HELION MONEO	3 000	306 639,996	316 947,000	0,47%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	5 000	510 851,267	523 940,000	0,77%
TUNISO EMIRATIE SICAV	3 000	308 664,715	319 962,000	0,47%
GENERALE OBLIG SICAV	3 000	309 959,260	338 652,000	0,50%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	1 856	196 377,330	196 641,339	0,29%
Total		1 632 492,568	1 696 142,339	2,50%

b. Obligations et valeurs assimilées

b.1 Les obligations de sociétés

Obligations des sociétés	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif Net
AMEN BANK SUB 2008 A	9 000	239 967,000	247 639,129	0,36%
AMEN BANK SUB 2008 B	10 000	450 000,000	465 491,803	0,68%
AMEN BANK SUB 2009	20 000	666 100,000	677 671,977	1,00%
AMEN BANK SUB 2010	45 000	1 798 650,000	1 839 973,161	2,71%
AMEN BANK SUB 2011	20 000	400 000,000	407 369,032	0,60%
AMEN BANK SUB 2012	10 000	300 000,000	306 248,092	0,45%
AMEN BANK SUB 2014	10 000	200 000,000	209 923,507	0,31%
AMEN BANK SUB 2016-1	5 000	200 000,000	201 326,339	0,30%
ATB 2007/1	30 000	1 560 000,000	1 633 013,763	2,40%
ATB SUB 2017	49 000	4 900 000,000	5 204 580,573	7,66%
ATL 2013/1	20 000	400 000,000	415 101,202	0,61%
ATL 2013/2	30 000	600 000,000	605 910,597	0,89%
ATL 2014/2	20 000	800 000,000	829 175,082	1,22%
ATL 2014/3 CA	30 000	600 000,000	632 582,137	0,93%
ATL 2016/1	10 000	400 000,000	412 327,869	0,61%
ATL 2017/1	1 800	108 000,000	113 204,302	0,17%
ATL SUB 2017	4 500	450 000,000	455 983,279	0,67%
ATL 2017-2 CAT A	20 000	1 600 000,000	1 681 600,000	2,47%
ATL 2017-2 CAT B	10 000	800 000,000	853 541,333	1,26%
ATL 2018 CB	5 000	400 000,000	414 525,482	0,61%
ATTIJARI BANK SUB 2017 CA	20 000	1 200 000,000	1 241 731,148	1,83%
BH 2009	40 000	1 536 000,000	1 536 285,464	2,26%
BH 2018-1	10 000	800 000,000	843 372,835	1,24%
BNA SUB 2009	15 000	499 680,000	515 555,408	0,76%

BNB SUB 2017	10 000	600 000,000	621 350,820	0,91%
BTE 2010	20 000	200 000,000	203 887,362	0,30%
BTK 2009 B	35 000	350 000,000	369 885,378	0,54%
BTK 2009 C	10 000	399 700,000	422 697,050	0,62%
CIL 2014/2	10 000	200 000,000	211 193,863	0,31%
CIL 2015/1	4 000	80 000,000	82 675,410	0,12%
CIL 2015/2	5 000	100 000,000	101 053,443	0,15%
CIL 2017/1	10 000	600 000,000	618 738,361	0,91%
HANNIBAL LEASE 2013/2 TF	10 000	400 000,000	419 782,575	0,62%
HANNIBAL LEASE 2015-1	10 000	200 000,000	208 280,656	0,31%
HANNIBAL LEASE 2015-2	5 000	400 000,000	419 148,852	0,62%
HANNIBAL LEASE 2017-2	5 000	300 000,000	308 778,689	0,45%
HANNIBAL LEASE 2017-3	10 000	800 000,000	847 693,151	1,25%
STB 2010/1	60 000	600 000,000	631 245,587	0,93%
STB 2011 SUB	20 000	600 000,000	640 073,701	0,94%
TL 2014/1	20 000	800 000,000	831 874,098	1,22%
TL 2014/2	20 000	800 000,000	802 182,295	1,18%
Tunisie Leasing 2016 SUB CAT A	10 000	600 000,000	630 499,672	0,93%
Tunisie Leasing 2016-1 CAT B	10 000	800 000,000	836 725,683	1,23%
Tunisie Leasing 2017-1 CAT A	10 000	600 000,000	620 595,410	0,91%
UBCI 2013	10 000	200 000,000	206 391,257	0,30%
UIB 2009/1 5.5%	10 000	333 530,000	340 262,240	0,50%
UIB 2009/1 5.85%	50 000	2 500 000,000	2 553 704,918	3,76%
UIB 2011	20 000	400 000,000	409 724,083	0,60%
UIB 2012/1	20 000	285 200,000	299 244,927	0,44%
UIB SUB 2015	10 000	200 000,000	206 372,896	0,30%
UNIFACTOR 2015	12 500	500 000,000	534 614,685	0,79%
Total		34 756 827,000	36 122 810,576	53,14%

b.2 Emprunts d'État

Emprunts d'État	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'actif net
BTA 6% Avril 2023	800	789 921,344	817 379,974	1,20%
BTA 6% Janvier 2024	6 800	6 613 197,880	6 927 078,428	10,19%
BTA 6.3% Octobre 2026	1000	981 009,140	991 917,633	1,46%
BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	979 720,820	990 629,313	1,46%
BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	977 975,840	988 884,333	1,45%
BTA 6.3% Octobre 2026	500	488 716,060	494 170,307	0,73%
BTA 6.3% Octobre 2026	500	489 205,050	494 659,297	0,73%
BTA 6.7 % Avril 2028	15 000	14 732 959,500	15 307 874,568	22,52%
BTA 6.7 % Avril 2028	500	469 800,415	488 964,251	0,72%
EMPRUNT NAT. CAT C	35 000	2 187 500,000	2 246 868,151	3,31%
Total		28 710 006,049	29 748 426,255	43,76%

AC2- les placements monétaires et disponibilités

a. Les placements monétaires

Le solde de ce poste au 31 Décembre 2019 est nul.

b. Les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019, à **507 133,189 Dinars** et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

PA1- Opérateurs créditeurs

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Rémunération à payer au gestionnaire	14 611,650	55 941,223
Rémunération à payer au dépositaire	11 900,000	11 900,000
Total	26 511,650	67 841,223

PA2- Autres créditeurs divers

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Frais de publication	600,000	293,138
Jeton de présence	15 000,000	15 000,000
Redevances CMF	6 247,881	7 834,594
Honoraires du commissaire aux comptes	25 877,643	36 580,525
Créditeurs divers	23 362,251	25 850,741
Total	71 087,775	85 558,998

Les créditeurs divers se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Retenues à la source	22 433,724	24 696,457
TCL	928,527	1 154,284
Total	23 362,251	25 850,741

CP1- Capital

Les mouvements sur le capital de la société enregistrés courant le quatrième trimestre 2019 se détaillent ainsi :

Capital au 30/09/2019

Montant	82 189 649,096
Nombre de titres	787 750
Nombre d'actionnaires	341

Souscriptions réalisées

Montant	28 678 616,650
Nombre de titres émis	274 999
Nombre d'actionnaires entrants	3

Rachats effectués

Montant	-46 214 976,638
Nombre de titres rachetés	443 155
Nombre d'actionnaires sortants	10

Autres effets sur capital

Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	29 964,972
Régularisation des sommes non distribuables	-17 621,447
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	48 462,332
Frais de négociation de titres	-3 265,929

Capital au 31/12/2019

Montant	64 710 829,036
Nombre de titres	619 594
Nombre d'actionnaires	334

CP2- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SANADETT SICAV et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31 Décembre 2019 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de l'exercice	4 132 140,269
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	-866 160,863
Résultat distribuable des exercices antérieurs	123,692
Régularisation du résultat distribuable des exercices antérieurs	-19,200
SOMMES DISTRIBUTABLES	3 266 083,898

PR1- Revenus du portefeuille titres

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2019	Du 01/01/2019	Du 01/10/2018	Du 01/01/2018
	Au 31/12/2019	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018	Au 31/12/2018
Revenus des titres OPCVM	0,000	63 801,544	0,000	94 349,364
Revenus des bons de trésor assimilables	352 170,958	1 412 452,594	377 890,429	1 961 944,940
Revenus des obligations et titres FCC	711 898,028	3 162 776,200	956 088,368	3 875 085,742
Total	1 064 068,986	4 639 030,338	1 333 978,797	5 931 380,046

PR2- Les revenus de placements monétaires

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2019	Du 01/01/2019	Du 01/10/2018	Du 01/01/2018
	Au 31/12/2019	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018	Au 31/12/2018
Revenus des billets de trésorerie	0,000	32 435,232	36 283,650	148 327,279
Revenus des placements à terme	0,000	0,000	0,000	638,936
Intérêts des comptes de dépôt	36 051,509	214 269,675	55 205,887	304 928,829
Total	36 051,509	246 704,907	91 489,537	453 895,044

CH1- Charges de gestion des placements

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2019	Du 01/01/2019	Du 01/10/2018	Du 01/01/2018
	Au 31/12/2019	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018	Au 31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	139 479,153	610 116,696	180 856,312	750 434,896
Rémunération du dépositaire	2 997,614	11 900,000	3 021,746	11 900,004
Total	142 476,767	622 016,696	183 878,058	762 334,900

CH2- Autres charges

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2019	Du 01/01/2019	Du 01/10/2018	Du 01/01/2018
	Au 31/12/2019	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018	Au 31/12/2018
Commissaire aux comptes(*)	-5 030,000	16 810,000	7 360,000	29 200,000
Redevance CMF	19 534,093	85 446,846	25 328,948	113 803,406
Publicité et publication	711,968	1 606,862	301,576	1 396,470
Jetons de présence	3 640,371	15 000,000	5 940,232	17 502,298
TCL	2 810,228	12 471,632	3 634,578	16 299,608
Contribution sociale de solidarité	0,000	200,000	0,000	0,000
Autres	9,540	42,940	8,940	41,060
Total	21 676,200	131 578,280	42 574,274	178 242,842

(*) Suite à la baisse de l'actif net, une révision du montant des honoraires CAC a été constatée à partir du 19 décembre 2019 jusqu'au 31 décembre 2019.

4. AUTRES INFORMATIONS

4-1 Données par action

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
• Revenus des placements	7,885	7,442
• Charges de gestion des placements	-1,004	-0,888
• ·Revenu net des placements	6,881	6,553
• Autres charges d'exploitation	-0,212	-0,208
• ·Résultat d'exploitation	6,669	6,345
• Régularisation du résultat d'exploitation	-1,398	-1,146
• Sommes distribuables de la période	5,271	5,200
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	1,398	1,146
• Variation des plus ou moins-values potentielles/Titres	0,189	0,161
• Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	0,046	-0,131
• Frais de négociation de titres	-0,005	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	0,230	0,030
Résultat net de la période	6,900	6,375

4-2 Ratios de gestion des placements

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
• Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,728%	0,670%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,154%	0,157%
• Résultat distribuable de la période / actif net moyen :	4,836%	4,782%
• Actif net moyen	85 448 875,400	113 859 875,462

4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la société est confiée en vertu d'une convention de gestion à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Cette rémunération a été révisée à 0,6% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien en vertu de l'avenant conclu le 25 avril 2018 et applicable à partir du 30 mai 2018.

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 10.000 dinars l'an en HT.